

---

# INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES SELON L'ÂGE

---

DS-010



**STATISTIQUES**  
SUR MESURE



## STATISTIQUES SUR MESURE

# INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES SELON L'ÂGE

### AUTEURS

Pascale Prud'homme  
Patrice Duguay  
Marc-Antoine Busque

### COORDINATION

Charles Gagné  
Linda Savoie

### RÉVISION LINGUISTIQUE ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Samarkand

### DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec 2015  
ISBN: 978-2-89631-759-2 (PDF)  
ISSN: 2292-9444

### IRSST

Direction des communications  
et de la valorisation de la recherche

505, boul. De Maisonneuve O.  
Montréal (Québec) H3A 3C2

Téléphone: 514 288-1551  
Télécopieur: 514 288-7636  
publications@irsst.qc.ca  
www.irsst.qc.ca

© Institut de recherche  
Robert-Sauvé en santé  
et en sécurité du travail  
Janvier 2015  
www.irsst.qc.ca

## TABLE DES MATIÈRES

<b>3</b>	<b>PROBLÉMATIQUE ET MISE EN CONTEXTE</b>
<b>4</b>	<b>STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC</b>
<b>8</b>	<b>LES JEUNES AU TRAVAIL</b>
<b>11</b>	<b>LES INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES</b>
<b>15</b>	<b>DESCRIPTEURS DE LÉSIONS</b>
<b>18</b>	<b>DISCUSSION ET CONCLUSION</b>
<b>20</b>	<b>GLOSSAIRE</b>

## LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS OU SIGLES UTILISÉS

### APIPP

Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

### CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

### EPA

Enquête sur la population active de Statistique Canada

### EQCOTESST

Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé  
et de sécurité du travail

### EQSJS

Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011

### ETC

Équivalent temps complet

### IRR

Indemnité de remplacement de revenu

### IRSST

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

### PTI

Lésion acceptée avec perte de temps indemnisée

### SST

Santé et sécurité du travail



---

# PROBLÉMATIQUE ET MISE EN CONTEXTE

---

Depuis plusieurs années, l'IRSST se préoccupe de l'impact des facteurs démographiques (âge, genre, immigration) sur les problématiques de santé et de sécurité du travail (SST). Ainsi, les analyses selon l'âge figurent parmi ses thématiques de recherche prioritaires.

Ce dossier présente quelques statistiques qui illustrent certaines différences qui existent selon l'âge et qui montrent l'importance de considérer cette variable dans les études en SST.

Au cours des dernières années, on observe au Québec un vieillissement rapide de la main-d'œuvre qui se traduit par une transformation de la structure par âge des travailleurs (voir Figure 1). Cette évolution a des répercussions sur le nombre de personnes en âge de travailler, les départs à la retraite, le renouvellement de la main-d'œuvre et la durée de la vie active, ce qui pose de nouveaux défis au marché du travail québécois (Gouvernement du Québec, 2011, Ledoux et coll., 2013).

Ces changements démographiques ont des effets sur l'organisation des milieux de travail, en particulier pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre plus âgée et l'intégration des nouveaux travailleurs. Dans ce contexte de transition, il devient pertinent de s'attarder aux différences qui existent selon l'âge en matière de santé et de sécurité du travail.

**À quel âge sommes-nous plus à risque de subir une lésion professionnelle?** Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Ainsi, les études sur l'âge et la SST au Québec ont montré que les risques de lésions professionnelles chez les jeunes sont habituellement plus élevés, tandis que chez les travailleurs plus âgés, c'est la gravité des lésions qui est plus importante (Duguay, P et coll., 2012). Cependant, lorsque les risques sont analysés selon la catégorie professionnelle, le secteur d'activité économique, le sexe et l'âge, les constats peuvent différer. À titre d'exemple, le risque de lésions professionnelles indemnisées chez les hommes tend à diminuer avec l'avancée en âge; chez les femmes, c'est toutefois entre 25 et 44 ans que les risques de lésions sont importants, en particulier pour les professions manuelles et mixtes (Busque, M.-A., 2012). Par ailleurs, la survenue d'une lésion professionnelle est influencée par plusieurs facteurs, notamment les conditions d'exercice du travail, le type de tâches effectuées et le statut professionnel, autant d'éléments qui peuvent introduire des différences selon l'âge.

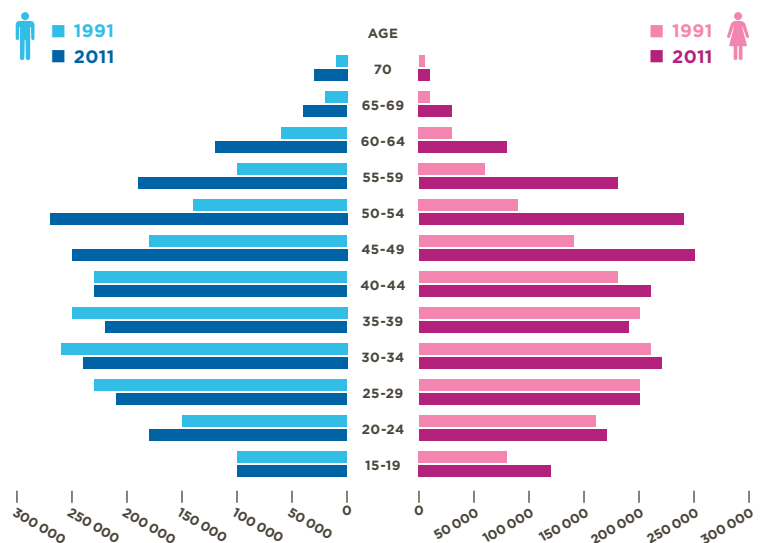
# STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC

Les statistiques présentées dans cette section proviennent de plusieurs sources de données québécoises et canadiennes et montrent l'importance des différents groupes d'âge au sein de la main-d'œuvre et des différents groupes professionnels.

## POPULATION EN EMPLOI <sup>1</sup>

La population en emploi vieillit. Ce vieillissement est la conséquence de l'importante chute de la fécondité qui a suivi le baby-boom (1946 à 1966), du vieillissement des baby-boomers et de l'augmentation du taux d'emploi des 55 ans ou plus.

FIGURE 1  
PYRAMIDES DES ÂGES SELON LE GENRE, POPULATION DE 15 ANS OU PLUS EN EMPLOI, QUÉBEC, 1991 ET 2011



Source: Enquête sur la population active, Statistique Canada, CANSIM, tableau n° 282-0002.

Sur la population totale en emploi:

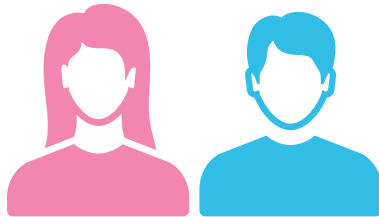
- En 1991, la proportion des personnes en emploi âgées de 15-24 ans (16,1 %) était un peu plus importante qu'en 2011 (14,3 %).
- En 2011, 17 % de la population en emploi ont 55 ans ou plus, comparativement à 9 % en 1991. Cette augmentation se poursuivra encore pendant quelques années.

<sup>1</sup> Emploi: Personnes qui, au cours de la semaine de référence de l'enquête (EPA), ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail. (Source: Statistique Canada, *Guide de l'Enquête sur la population active*, 2013)



# RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS EN ETC, QUÉBEC, 2005-2007

FIGURE 2  
LES JEUNES



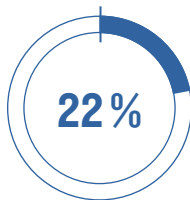
GROUPE D'ÂGE

## 15-24 ANS

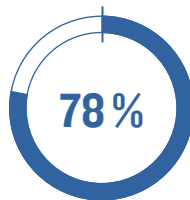
REPRÉSENTENT **10%**  
DES TRAVAILLEURS EN ÉQUIVALENT  
TEMPS COMPLET (ETC)



PARMI LES 15-24 ANS EN ETC



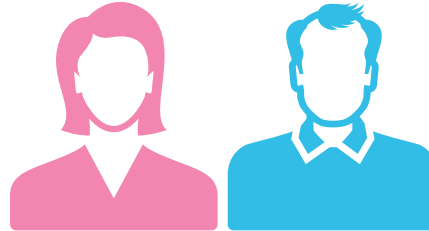
ONT 15-19 ANS



ONT 20-24 ANS

Source: Duguay et coll., Rapport R-749, 2012.

FIGURE 3  
LES TRAVAILLEURS PLUS ÂGÉS



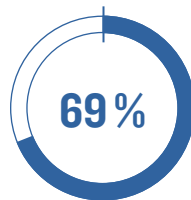
GROUPE D'ÂGE

## 45 ANS OU PLUS

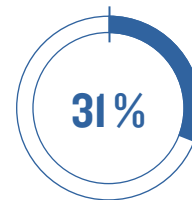
REPRÉSENTENT **42%**  
DES TRAVAILLEURS EN ÉQUIVALENT  
TEMPS COMPLET (ETC)



PARMI LES 45 ANS OU PLUS EN ETC



ONT 45-54 ANS



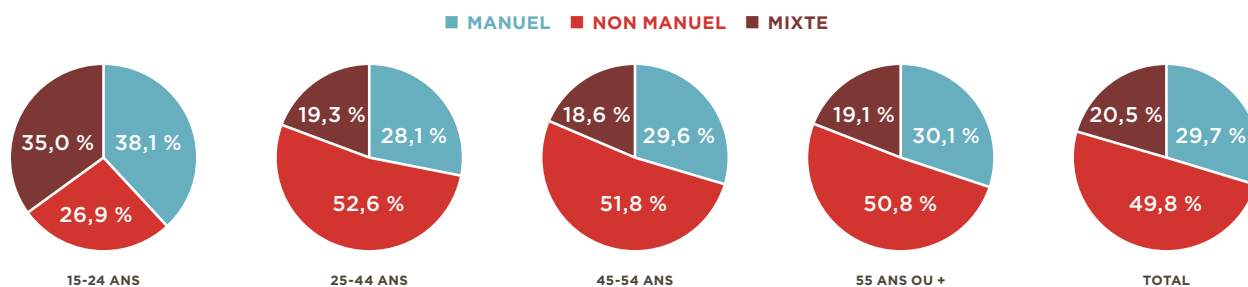
ONT 55 ANS OU PLUS

Source: Duguay et coll., Rapport R-749, 2012.

## PROFESSION ET ÂGE

La répartition de la main-d'œuvre selon les catégories professionnelles diffère peu d'un groupe d'âge à l'autre, sauf pour les 15-24 ans. Cette répartition de la main-d'œuvre doit être considérée puisqu'elle influe sur la valeur des indicateurs globaux de SST par groupes d'âge (Duguay, 2012; Ledoux et coll., 2013).

FIGURE 4  
DISTRIBUTION RELATIVE (EN %) DES TRAVAILLEURS ETC SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 2005-2007



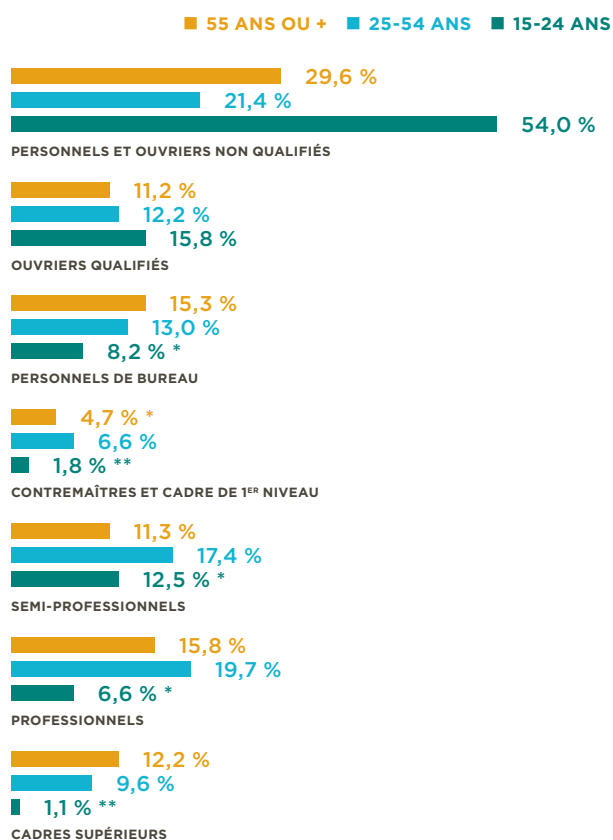
Source: Duguay et coll., Rapport R-749, 2012 (chapitres 5 et 6).

- La proportion de travailleurs manuels (38,1 %) et mixtes (35,0 %) chez les 15-24 ans est beaucoup plus élevée que parmi les autres groupes d'âge.
- De plus, une analyse plus approfondie indique que chez les 15-19 ans, la proportion de travailleurs manuels et mixtes s'élève respectivement à 43,4 % et à 44,7 % (Duguay et coll., 2012, tableau 5.8, données non illustrées).

### CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GENRE

D'autres données font ressortir que la répartition de la main-d'œuvre de 15-24 ans selon la catégorie professionnelle diffère grandement entre les hommes et les femmes. Plus de la moitié des jeunes hommes se trouvent parmi les manuels (56 %), ce qui est nettement plus élevé que pour l'ensemble du Québec (29,7 %). Les jeunes femmes, quant à elles, se concentrent parmi les professions non manuelles (35 %) et mixtes (48 %) (Duguay et coll., 2012, données non illustrées).

**FIGURE 5**  
DISTRIBUTION RELATIVE (EN %) DES TRAVAILLEURS  
SELON LE GROUPE DE PROFESSIONS ET LE GROUPE D'ÂGE,  
QUÉBEC, 2007-2008



- Le groupe de professions « Personnels et ouvriers non qualifiés » est le plus important pour chacun des groupes d'âges. Un peu plus de la moitié (54,0 %) des 15-24 ans se concentre dans ce groupe professionnel, ce qui le distingue nettement des autres groupes d'âge.
- Les 25-54 ans se distinguent des autres groupes d'âge par leur forte proportion de travailleurs parmi les plus qualifiés, tels les « Professionnels » et les « Semi-professionnels » et par une plus faible proportion de travailleurs dans le groupe « Personnels et ouvriers non qualifiés ».
- Chez les 55 ans ou plus, le groupe « Personnels et ouvriers non-qualifiés » est au moins deux fois plus important que n'importe quel autre groupe de professions, avec 29,6 % des travailleurs, même s'il n'a pas l'importance que l'on retrouve chez les 15-24 ans.

Pour la liste des professions correspondant aux sept groupes de professions, consultez : [Rapport R-691, annexe 4.2](#)

Source: Adapté de Ledoux et coll., 2013 (données EQCOTESST).

**Note:** 100 % = Le total des travailleurs d'un groupe d'âge.  
Le test global du Khi-deux est statistiquement significatif, selon l'âge au seuil de 5 %.

Aucun astérisque: Coefficient de variation inférieur à 15 %.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

---

# LES JEUNES AU TRAVAIL

---

Des études réalisées à l'IRSST ont analysé et utilisé les données de plusieurs enquêtes telles que *l'Enquête interrégionale auprès des jeunes en 2008* et *l'Enquête longitudinale auprès des élèves saguenéens et jeannois âgés de 14 ans en 2002*.

Les résultats ont permis notamment de documenter les conditions d'exercice du travail et les enjeux de SST, en particulier des jeunes étudiants occupant un emploi durant l'année scolaire.

## DES CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DIFFÉRENTES ?

Des études (Ledoux et coll., 2013; Vézina et coll., 2011; Godin et coll., 2009; ISQ, 2007) ont démontré que les caractéristiques du travail des jeunes sont différentes de celles des autres groupes d'âge. À titre d'exemple, les jeunes travailleurs sont proportionnellement plus nombreux à occuper des emplois non syndiqués, à temps partiel, les fins de semaine (Vézina et coll., 2011), à travailler dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration ou du commerce de détail (ISQ, 2007), à occuper des professions de type manuel et à être soumis à un plus grand nombre de contraintes physiques (Ledoux et coll., 2013; Vézina et coll., 2011). Toutes ces différences peuvent modifier la valeur des indicateurs de lésions professionnelles.

## JEUNES : CUMUL ÉTUDES-TRAVAIL

En 2012, parmi les jeunes de 15-24 ans qui occupent un emploi au Québec durant les mois d'étude<sup>2</sup>, 47 % sont étudiants et travaillent à temps partiel, 6 % sont étudiants et travaillent à temps plein, 37 % ne sont pas aux études et travaillent à temps plein et 11 % ne sont pas aux études et travaillent à temps partiel (CSST, 2013).

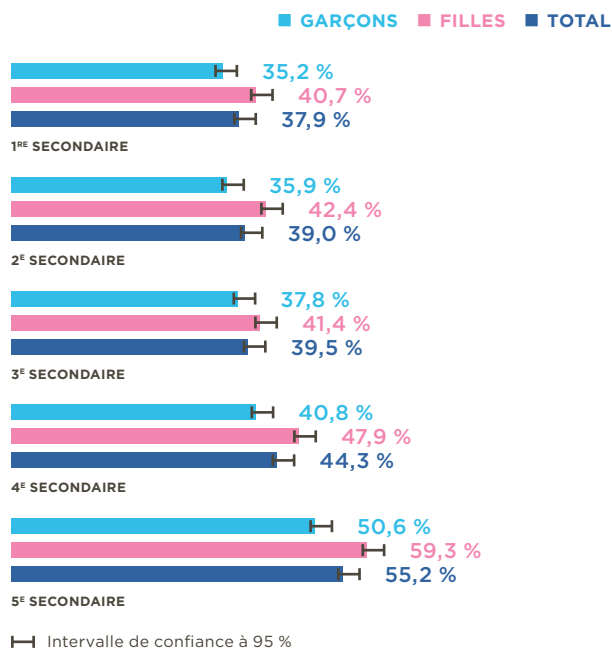
---

<sup>2</sup> « Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans le document de la CSST (2013), sont basées sur la moyenne de ces huit mois. » (CSST, 2013, p. 2)





**FIGURE 6**  
PROPORTION DES ÉLÈVES OCCUPANT UN EMPLOI\* DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE SELON LE GENRE ET LE NIVEAU SCOLAIRE, ENSEMBLE DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE, QUÉBEC, 2010-2011



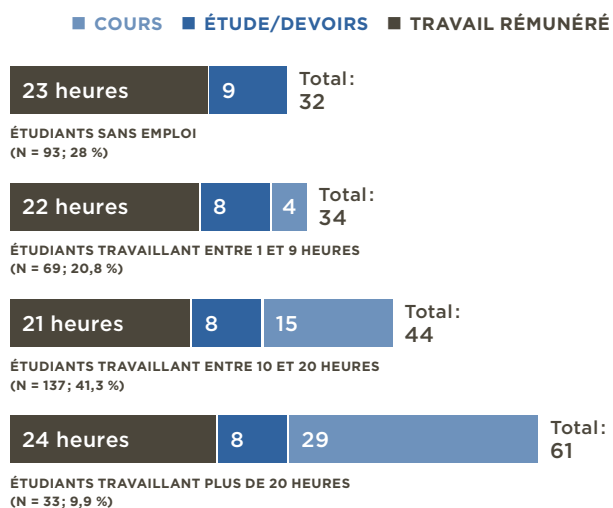
Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 (EQSJS)*.

\* Emploi: Travail rémunéré ou travail sans salaire pour l'entreprise familiale

- Les élèves du secondaire investissent le marché de l'emploi durant l'année scolaire.
- En 2010-2011, 37,9 % des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire travaillaient durant l'année scolaire, cette proportion s'élève à 55,2 % en moyenne pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire.
- Durant l'année scolaire, les jeunes filles sont proportionnellement plus présentes sur le marché de l'emploi que les jeunes garçons, et ce, à tous les niveaux scolaires. En 5<sup>e</sup> secondaire, près de 59,3 % d'entre elles ont un emploi durant l'année scolaire comparativement à 50,6 % pour les garçons.

Une étude menée à l'IRSST (Ledoux et coll., 2008) basée sur les données de l'enquête longitudinale sur les conditions de vie et les besoins d'élèves sague-néens et jeannois âgés de 18 ans en 2006 a constaté que peu importe le nombre d'heures consacrées au travail rémunéré, le nombre moyen d'heures consacrées à l'école (cours et étude) varie peu.

**FIGURE 7**  
NOMBRE D'HEURES CONSACRÉ EN MOYENNE PAR SEMAINE AU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ, AUX TRAVAUX SCOLAIRES ET AUX COURS À L'ÂGE DE 17-18 ANS, ÉLÈVES SAGUENÉENS ET JEANNOIS, 2006



Source: Ledoux et coll., *Rapport R-560, 2008*, (figure 3).

- Ainsi, les étudiants travailleurs visés par l'étude ne semblent pas réduire les heures consacrées à l'école au profit du travail rémunéré.

## PARCOURS SCOLAIRE ET SST

La longueur du parcours scolaire des jeunes constitue un facteur de protection de subir une lésion professionnelle (Godin et coll., 2009). Ainsi, «les jeunes décrocheurs ont un risque plus élevé de subir une lésion professionnelle que tout autre jeune travailleur tandis que les étudiants universitaires ou qui ont complété un diplôme universitaire ont un risque moins élevé de subir une lésion professionnelle». (Godin et coll., 2009, p. i).

## IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SANTÉ

Une étude menée auprès de plus de 4 000 élèves du secondaire dans quatre régions du Québec a démontré que les jeunes qui travaillent durant l'année scolaire présentent une détresse psychologique plus élevée, perçoivent leur santé générale comme moyenne ou mauvaise et présentent cinq signes de fatigue ou plus comparativement à ceux qui n'ont pas exercé d'emploi rémunéré au cours du mois précédant l'enquête (Laberge, L. et coll., 2014).



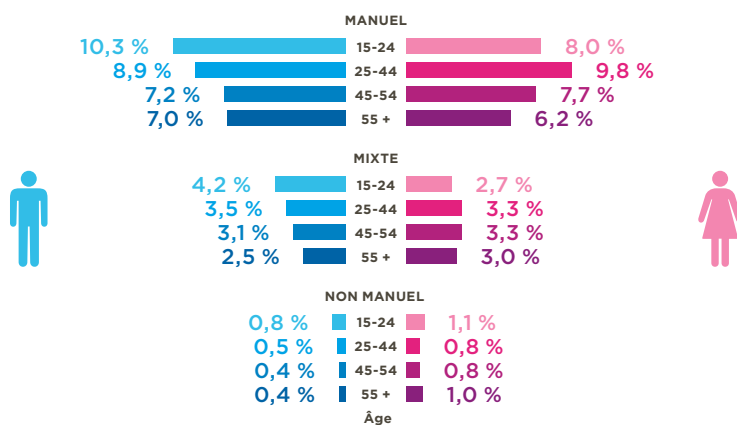
# LES INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Les indicateurs présentés dans cette section portent sur les lésions avec perte de temps indemnisées (PTI).

En plus d'être rapportées à la CSST, ces lésions entraînent également un montant d'indemnités de remplacement de revenu et un nombre de jours indemnisés.

## INDICATEUR DE RISQUE

FIGURE 8  
TAUX DE FRÉQUENCE ETC (EN %) DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI, PAR GENRE, CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC 2005-2007

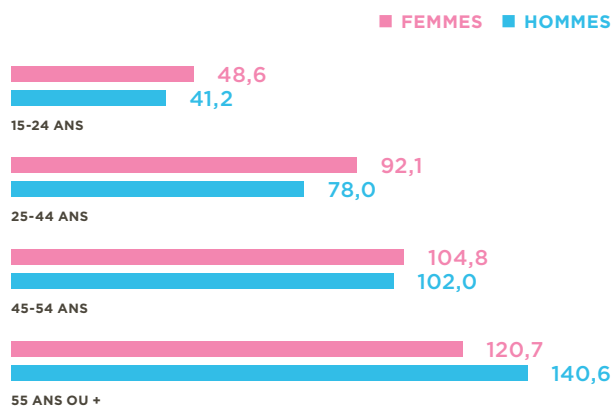


Source: Adapté de Busque et coll., 2012.

- Ce sont les jeunes hommes occupant des professions manuelles qui affichent les taux de fréquence ETC les plus élevés avec plus de 10 lésions professionnelles par 100 travailleurs ETC. Ils sont suivis de près par les femmes des professions manuelles âgées de 25-44 ans, avec un peu moins de 10 lésions par 100 travailleuses ETC.
- Chez les hommes, le risque de lésions PTI tend à diminuer avec l'avancée en âge, et ce, pour toutes les catégories professionnelles.
- Chez les femmes, la situation est quelque peu différente. Les risques de lésions professionnelles sont les plus importants entre 25 et 44 ans pour les professions manuelles (9,8 %) et chez les jeunes pour les non manuels (1,1 %). Pour les professions mixtes, le taux de fréquence est égal au 45-54 ans (3,3 %).
- Pour les travailleurs manuels, le taux de fréquence des hommes âgés de 15-24 ans et ceux de 55 ans ou plus est plus élevé que celui des femmes. Concernant les travailleurs mixtes, les femmes ont des taux plus élevés que les hommes chez les moins de 45 ans. Par ailleurs, chez les non-manuels, les femmes ont des taux plus élevés dans tous les groupes d'âge.

## INDICATEUR DE GRAVITÉ

**FIGURE 9**  
DURÉE MOYENNE D'INDEMNISATION (EN JOURS) DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI, PAR GENRE ET GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 2005-2007



En 2005-2007, au Québec, la durée moyenne d'indemnisation des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée est de 87,9 jours.

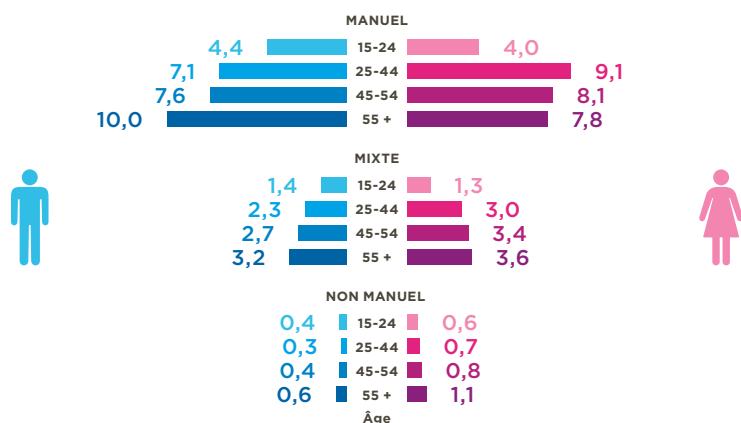
Source : Adapté de Busque et coll., 2012.

- La durée moyenne d'indemnisation des lésions PTI a tendance à augmenter avec l'âge.
- Chez les hommes, la différence de durée moyenne d'indemnisation entre les 15-24 ans (41,2 jours) et les 55 ans ou plus (140,6 jours) est de 99,4 jours. Chez les femmes, cette différence se chiffre à 72,1 jours.
- Jusqu'à 54 ans, les durées moyennes d'indemnisation des femmes sont plus longues que celles des hommes. Toutefois, les écarts de durée varient d'une catégorie d'âge à l'autre. Chez les 55 ans ou plus, les hommes présentent des durées moyennes d'indemnisation beaucoup plus élevées (140,6 jours vs 120,7 jours). Selon des données non présentées ici, la même tendance s'observe également quelle que soit la catégorie professionnelle (Busque et coll., 2012).



## INDICATEUR DE FRÉQUENCE-GRAVITÉ

FIGURE 10  
TAUX DE FRÉQUENCE-GRAVITÉ ETC DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI,  
PAR GENRE, CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 2005-2007



Source : Adapté de Busque et coll., 2012.

- Le taux de fréquence-gravité ETC a tendance à augmenter avec l'âge sauf chez les femmes manuelles.
- Chez les travailleurs manuels, on constate qu'entre 25 et 54 ans, les femmes présentent des taux de fréquence-gravité supérieurs à ceux des hommes. Chez les jeunes travailleurs manuels (15-24 ans) et les travailleurs manuels plus âgés (55 ans ou plus), ce sont plutôt les hommes qui affichent des taux de fréquence-gravité supérieurs à ceux des femmes.
- Chez les travailleurs mixtes et non manuels, les taux des femmes sont supérieurs à ceux des hommes, sauf chez les mixtes de 15-24 ans.

En 2005-2007, on observe en moyenne 3,0 jours d'absence par travailleur ETC au Québec.

## DES INDICATEURS POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS DE 45 ANS OU PLUS

FIGURE 11  
INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI,  
QUÉBEC, 2005-2007

ÂGE	TAUX DE FRÉQUENCE ETC (%)	DURÉE MOYENNE D'INDEMNISATION	% DE DOSSIERS AVEC APIPP	TAUX FRÉQUENCE-GRAVITÉ ETC
45-54	3,0	102,9	—	3,1
55 ou +	2,9	134,3	—	3,9
45 ou +	3,0	112,7	15,6 %	3,4
TOTAL QUÉBEC	3,4	87,9	11,8 %	3,0

### TAUX DE FRÉQUENCE ETC DES LÉSIONS AVEC PTI

Le taux de fréquence ETC des lésions avec PTI chez les 45 ans ou plus est inférieur à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle et du sexe, cette situation demeure vraie pour les travailleurs manuels (hommes et femmes), les travailleurs mixtes et non manuels (hommes) (Duguay et coll., 2012, données non présentées).

Source: Duguay et coll., Rapport R-749, 2012 (chapitre 6).

- La durée moyenne d'indemnisation chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus excède de plus de trois semaines celle du total du Québec. Ce sont les travailleurs âgés de 55 ans ou plus qui affichent la durée moyenne d'absence la plus élevée (134,3 jours) soit un écart de 46,4 jours avec le total Québec. De plus, les lésions que subissent les travailleurs de 45 ans ou plus (15,6 %) s'accompagnent plus fréquemment d'une APIPP (15,6 %), comparativement à l'ensemble du Québec (11,8 %). Ce constat est le même quels que soient le sexe et la catégorie professionnelle (Duguay et coll., 2012, données non présentées).
- Le taux de fréquence-gravité ETC des 45 ans ou plus est supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs rémunérés, et ce, pour toutes les combinaisons genres/catégories professionnelles, à l'exception des femmes de 45 ans ou plus effectuant un travail manuel, qui affichent un taux identique à celui de l'ensemble des travailleurs (Duguay et coll., 2012, données non illustrées).



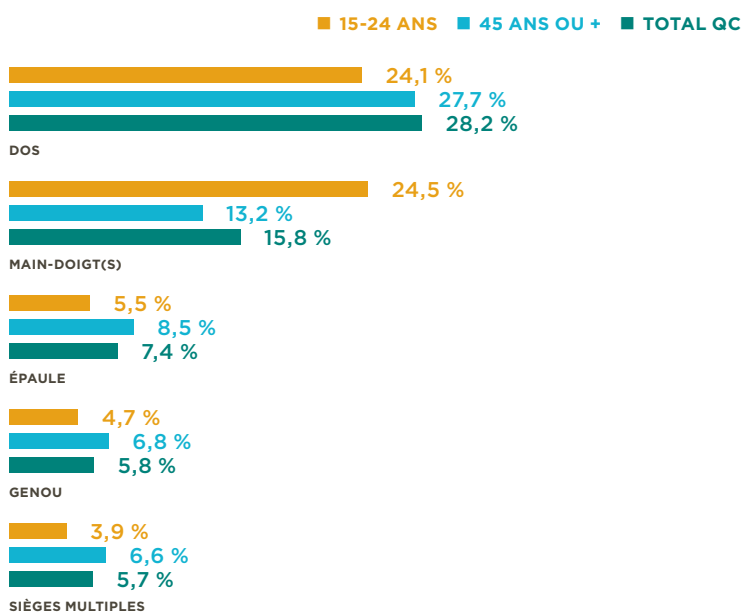
# DESCRIPTEURS DE LÉSIONS

Les descripteurs de lésions professionnelles permettent de détailler les caractéristiques et circonstances de la lésion en précisant le siège de lésion (la partie du corps atteinte), la nature de la lésion et le genre d'accident ou d'exposition (description de la manière dont la lésion est survenue).

Les indicateurs spécifiques aux maladies professionnelles sont calculés pour l'ensemble des cas acceptés par la CSST, plutôt que pour les cas avec perte de temps indemnisée (PTI).

## SIÈGES DE LÉSIONS

FIGURE 12  
DISTRIBUTION RELATIVE<sup>1</sup> DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI,  
SELON LE SIÈGE DE LÉSION, PAR ÂGE, QUÉBEC, 2005-2007



Source: Adapté de Duguay et coll., Rapport R-749, 2012, chapitre 3, 5 et 6.

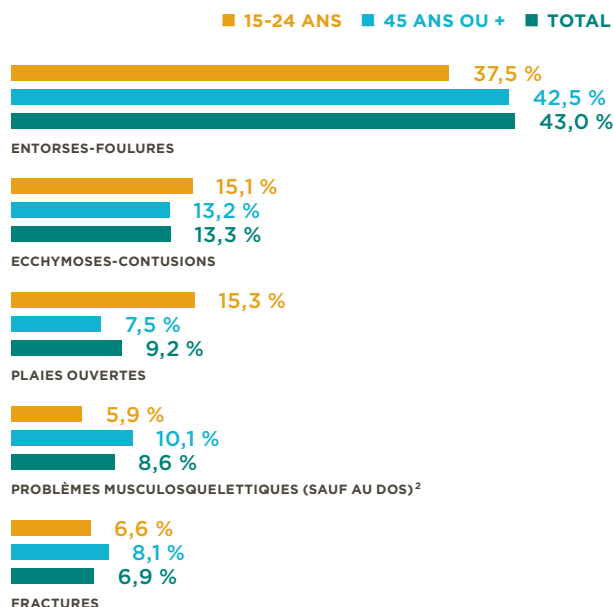
<sup>1</sup> Les proportions ont été calculées en excluant les cas ayant un siège inconnu ou non classé ailleurs (moins de 1 % du total des lésions avec PTI).

**Note:** Sont présentés les cinq sièges les plus fréquents, tous âges confondus. Ceux-ci correspondent à près de 70 % des lésions PTI.

- Globalement, on observe qu'environ une lésion sur quatre survient au dos chez les jeunes, la proportion est un peu plus élevée chez les travailleurs plus âgés.
- Les jeunes se distinguent de l'ensemble des travailleurs principalement par des blessures aux mains-doigts plus fréquentes, soit une lésion sur quatre.
- Les 45 ans ou plus se démarquent de l'ensemble des travailleurs par des blessures à l'épaule, au genou et à des sièges multiples plus fréquentes en termes relatifs.

## NATURE DE LÉSIONS

**FIGURE 13**  
DISTRIBUTION RELATIVE<sup>1</sup> DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI, SELON LA NATURE DES LÉSIONS, PAR ÂGE, QUÉBEC, 2005-2007



Source: Adapté de Duguay et coll., Rapport R-749, 2012, chapitres 3, 5 et 6.

<sup>1</sup> Les proportions ont été calculées en excluant les cas ayant une nature inconnue ou non codée (8,0 % du total des lésions avec PTI).

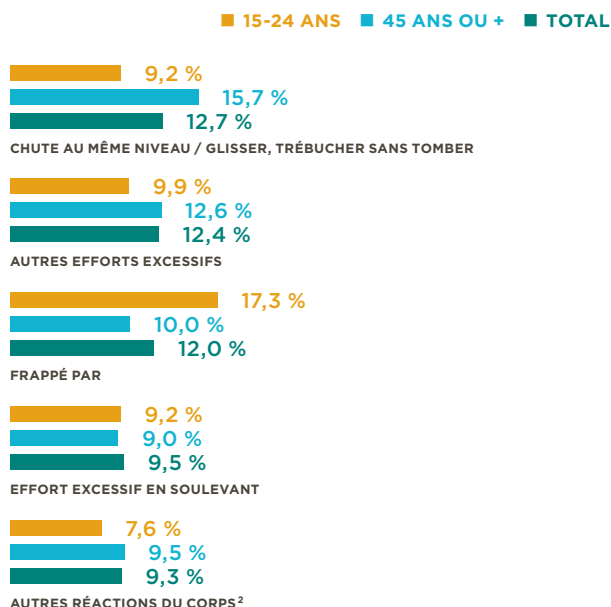
<sup>2</sup> Les problèmes musculosquelettiques n'incluent pas la totalité des troubles musculosquelettiques mais uniquement les lésions de type bursite, tendinite, etc.

**Note:** Sont présentées les cinq natures les plus fréquentes, tous âges confondus. Celles-ci correspondent à 81 % des lésions PTI.

- La nature des lésions chez les jeunes se distingue de celle de l'ensemble des travailleurs principalement par des plaies ouvertes plus fréquentes, en termes relatifs, et des entorses ou foulures ainsi que des problèmes musculosquelettiques (sauf au dos) moins fréquents.
- La nature des lésions des 45 ans ou plus se distingue de celle de l'ensemble des travailleurs, par une fréquence des fractures et des problèmes musculosquelettiques (sauf au dos) un peu plus élevée, toutes proportions gardées.

## GENRE D'ACCIDENT OU D'EXPOSITION

**FIGURE 14**  
DISTRIBUTION RELATIVE<sup>1</sup> DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AVEC PTI SELON LE GENRE D'ACCIDENT OU D'EXPOSITION, PAR ÂGE, QUÉBEC, 2005-2007



Source: Adapté de Duguay et coll., Rapport R-749, 2012, chapitres 3, 5 et 6.

<sup>1</sup> Les proportions ont été calculées en excluant les cas ayant un genre inconnu ou non codé (7,5 % du total des lésions PTI).

<sup>2</sup> La catégorie « autres réactions du corps » comprend les lésions survenues lorsqu'un libre mouvement du corps a imposé un stress ou une tension au corps.

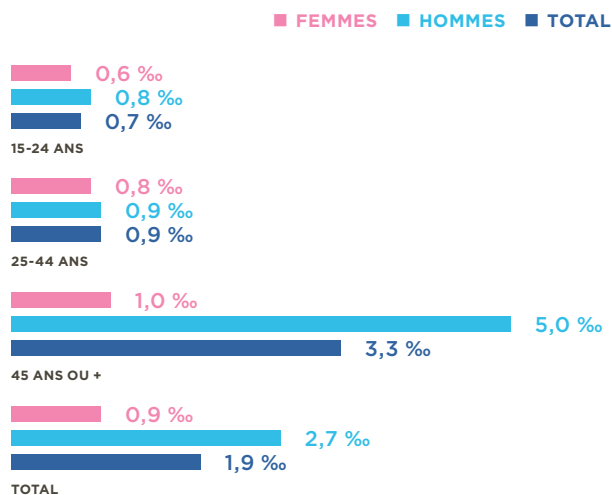
**Note:** Sont présentés les cinq genres les plus fréquents, tous âges confondus. Ceux-ci correspondent à près de 56 % des lésions PTI.

- Le genre d'accident « frappé par » est proportionnellement plus fréquent chez les jeunes que parmi l'ensemble des travailleurs.
- En termes relatifs, les 45 ans ou plus se distinguent de l'ensemble des travailleurs par une fréquence plus élevée de « chute au même niveau / glisser, trébucher sans tomber » et une moindre proportion de « frappé par ».



## LES MALADIES PROFESSIONNELLES SELON L'ÂGE

**FIGURE 15**  
TAUX DE FRÉQUENCE ETC (%) DES MALADIES PROFESSIONNELLES  
ACCEPTÉES SELON LE GENRE ET LE GROUPE D'ÂGE,  
QUÉBEC, 2005-2007



Source: Duguay et coll., Rapport R-749, 2012 (chapitre 7).

- Les écarts entre les taux de fréquence ETC des hommes et des femmes sont minimes chez les 15-24 ans et les 25-44 ans.
- Chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus, le taux de fréquence ETC des hommes (5,0 cas par 1 000 travailleurs) est cinq fois plus élevé que celui des femmes (1,0 ‰).
- L'écart observé entre les hommes et les femmes, pour le total des âges, s'explique principalement par la situation des travailleurs âgés de 45 ans ou plus.

---

# DISCUSSION ET CONCLUSION

---

## JEUNES TRAVAILLEURS

L'analyse des taux de fréquence selon l'âge indique que les jeunes travailleurs (étudiants et non-étudiants) semblent avoir, globalement, des risques de lésions professionnelles plus importants que les autres groupes d'âge. Toutefois, une grande partie de ces écarts résulte du fait que les jeunes occupent en plus grande proportion des professions plus à risque, les professions manuelles. Ainsi, les écarts tendent à s'amenuiser lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle, voire à s'inverser pour les femmes ayant des emplois manuels ou mixtes. Par ailleurs, une étude (Godin et coll., 2009) a montré que la mobilité en emploi est fortement associée au risque d'apparition précoce de lésions professionnelles et que les jeunes sont plus fréquemment soumis à cette mobilité compte tenu qu'ils changent souvent d'emploi lorsqu'ils intègrent le marché du travail. Il est alors important de sensibiliser les jeunes aux risques de lésions professionnelles présents dans leur emploi et de les intégrer de manière sécuritaire en favorisant entre autres l'information, la formation et la transmission des savoirs de métier et de prudence.

## TRAVAILLEURS ÂGÉS

Les travailleurs âgés de 45 ans ou plus ont des durées moyennes d'indemnisation plus longues et des lésions avec AIPPP proportionnellement plus élevées, des mesures qui indiquent une gravité des lésions plus importante. En raison du vieillissement de la main-d'œuvre et de l'augmentation du taux d'activité des 55 ans ou plus, les milieux de travail pourraient être appelés à gérer un plus grand nombre de jours d'absence par travailleur et d'incapacités permanentes liées au travail.

Ceci peut avoir des répercussions sur le processus de réadaptation et de retour au travail. La prévention à la source des risques à la SST est essentielle pour tenter de contrer cette tendance.

## TYPE DE LÉSIONS

Les résultats précédents montrent des différences quant aux types de lésions qui surviennent à différents âges. On peut alors penser que le vieillissement de la structure par âge des travailleurs pourrait modifier l'importance de certains types de lésions professionnelles. Par exemple, puisque le taux de fréquence des maladies professionnelles est nettement plus important chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus, le vieillissement de la population pourrait entraîner une augmentation du nombre de cas de maladies professionnelles.

## LES DIFFÉRENCES SELON L'ÂGE

Les indicateurs de lésions professionnelles sont influencés par plusieurs facteurs, notamment les conditions d'exercice du travail, les tâches effectuées, le statut professionnel, la répartition par profession et industrie, autant d'éléments qui sont eux-mêmes liés à l'âge et qui peuvent donc contribuer aux des différences selon l'âge.



Pour en savoir davantage sur le sujet, nous vous invitons à consulter les rapports de recherche de l'IRSST ci-dessous.

*Jeunes du secondaire et du collégial qui cumulent études et travail — Une enquête sur les conditions d'exercice du travail et la SST (R-795)*

*Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007: I — profil statistique par industrie — catégorie professionnelle (R-749)*

*Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007: II — Tableaux de classement par industrie — catégorie professionnelle (RA-749)*

*La transmission des savoirs de métier et de prudence par les travailleurs expérimentés — Comment soutenir cette approche dynamique de formation dans les milieux de travail (R-740)*

*Étude exploratoire des parcours d'emploi en lien avec l'apparition des premières lésions chez les jeunes de 16 à 24 ans (R-630)*

*Étudier et travailler en région à 18 ans: quels sont les risques de SST? Une étude exploratoire (R-560)*

*Santé et sécurité des étudiants qui occupent un emploi durant l'année scolaire — Les effets du cumul d'activités et de contraintes de travail (R-705)*

## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir en plus, consultez le site Web « Statistiques sur mesure ».

**[statistiques.irsst.qc.ca](http://statistiques.irsst.qc.ca)**

---

# GLOSSAIRE

---

**Agent causal de la lésion:** Désigne l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement identifiée (par ex., machine à carder, scie sauteuse, huile de coupe, etc.).

**APIPP:** Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique. La détermination du taux d'APIPP est basée sur un barème des dommages qui est uniforme pour le Québec.

**Catégorie professionnelle:** Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories, soit les professions manuelles, les professions non manuelles et les professions mixtes, selon une méthodologie développée à l'IRSST.

**Durée moyenne d'indemnisation:** Rapport du nombre total de jours indemnisés pour les lésions professionnelles survenues au cours d'une année sur le nombre de ces lésions professionnelles ayant des jours indemnisés par la CSST.

**Équivalent temps complet (ETC):** L'estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet s'effectue à partir des heures travaillées au cours d'une année, un travailleur ETC équivalant à 2 000 heures travaillées. Apposé à un indicateur, «ETC» dénote que l'indicateur a été calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs.

**Genre d'accident ou d'exposition:** Manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal (par ex., chute au même niveau, accident de la route, mouvement répétitif, etc.).

**Indemnité de remplacement de revenu (IRR):** Ces indemnités sont payées par la CSST pour compenser la perte de revenu lorsqu'il y a une interruption de travail en raison d'une lésion professionnelle.

**Lésion acceptée:** Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, qui est reconnue et acceptée par la CSST. Dans les données présentées, les rechutes, récurrences et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle lésion professionnelle, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement à l'origine de l'accident ou de la maladie professionnelle.

**Lésion avec PTI:** Lésion acceptée avec perte de temps indemnisée (PTI), soit ayant des jours indemnisés et un montant d'indemnité de remplacement de revenu (IRR).

**Maladie professionnelle:** Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou découle directement des risques particuliers de ce travail (LATMP, art. 2). Dans les données présentées, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas de maladie professionnelle acceptée par la CSST. Ainsi, les rechutes, récurrences et aggravations ne sont pas considérées comme un nouveau cas de maladie professionnelle, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine.

**Nature de la lésion:** La ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie (par ex., entorse, fracture, coupure, etc.).

**Professions manuelles:** Professions pour lesquelles l'activité physique joue un rôle prédominant (métiers de la construction, manœuvre, ouvrier spécialisé, aide-infirmière, opératrice de machine à coudre, etc.).

**Professions mixtes:** Professions qui nécessitent l'exécution d'activités physiques légères et continues, ou intenses, mais ponctuelles (infirmière diplômée, coiffeur, technicien, caissier, agent de police, etc.).



**Professions non manuelles:** Professions pour lesquelles l'activité physique joue un rôle mineur (personnel administratif, enseignant, avocat, etc.).

**Proportion de lésions professionnelles avec une APIPP:** Rapport du nombre de lésions professionnelles avec une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) survenues au cours d'une année sur le nombre total de lésions professionnelles survenues au cours de cette même année.

**Siège de la lésion:** La partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie.

**Taux de fréquence ETC:** Rapport du nombre de lésions professionnelles survenues au cours d'une année sur le nombre moyen de travailleurs ETC durant cette même année. Pour plus de détails, consultez la section méthodologie.

**Taux de fréquence-gravité ETC:** Nombre moyen de jours indemnisés par travailleur pour les lésions survenues au cours d'une année. Pour plus de détails, consultez la section méthodologie.

**Travailleurs rémunérés:** Catégorie de travailleurs dont les effectifs et les heures travaillées sont utilisés pour estimer le nombre de travailleurs couverts par le régime provincial d'indemnisation des lésions professionnelles. Cette catégorie est définie, dans le cadre du recensement de la population de Statistique Canada, comme étant «les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société (ces derniers sont inclus puisqu'ils sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme des travailleurs rémunérés)». Afin d'alléger le texte, le terme travailleur est utilisé comme équivalent à travailleur rémunéré, à moins d'indications contraires.

---

## RÉFÉRENCES

Busque, M.-A.; Duguay, P.; Boucher, A.; Prud'homme, P. «Portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées chez les travailleurs de 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007», RRSSTQ — ACFAS, 2012.

CSST. *Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins — Année 2012*, Québec, 2013, 24 p.

Duguay, P.; Boucher, A.; Busque, M.-A.; Prud'homme, P.; Vergara, D. *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007: Profil statistique par industrie — catégorie professionnelle*, Montréal, IRSST, Rapport R-749, 2012, 202 p.

Godin, J.-F.; Laplante, B.; Ledoux, É.; Vultur, M.; Tsala Dimbuene, Z. *Étude exploratoire des parcours d'emploi en lien avec l'apparition des premières lésions chez les jeunes de 16 à 24 ans*, Montréal, IRSST, Rapport R-630, 2009, 74 p.

Gouvernement du Québec. *Rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus*, Québec, 2011, 146 p.

Laberge, L.; Ledoux, É.; Thuillier, C.; Gaudreault, M.; Martin, J.-S.; Cloutier, E.; Auclair, J.; Lachance, L.; Veillette, S.; Rozon, C.; Gaudreault, M.; Arbour, N.; Bescou, S.; Agenais, T.; Hostiou, L. *Santé et sécurité des étudiants qui occupent un emploi durant l'année scolaire — Les effets du cumul d'activités et de contraintes de travail*, Montréal, IRSST, Études et recherches / Rapport R-705, 2011, 147 p.

Ledoux, É.; Laberge, L.; Thuillier, C.; Prud'homme, P.; Veillette, S.; Gaudreault, M.; Perron, M. *Étudier et travailler en région à 18 ans: quels sont les risques de SST? Une étude exploratoire*, Montréal, IRSST, Rapport R-560, 2008, 90 pages.

Ledoux, É.; Fournier, P.-S.; Champoux, D.; Prud'homme, P.; Laberge, M.; Arousseau, C.; Ouellet, S.; Chatigny, C. «Portrait différencié des conditions de travail au Québec selon l'âge: un cadre d'analyse pour agir dans les milieux de travail», *Relations industrielles*, 68-4, 2013, p. 590-607.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). *Réalités des jeunes sur le marché du travail en 2005*, Québec, Gouvernement du Québec, 2007, 154 p.

Pica, Lucille A.; Traoré, Issouf; Bernèche, Francine; Laprise, Patrick; Cazale, Linda; Camirand, Hélène; Berthelot, Mikaël; Plante, Nathalie et autres. *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Le visage des jeunes d'aujourd'hui: leur santé physique et leurs habitudes de vie*, Tome 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2012, 258 p.

Vézina, M.; Cloutier, E.; Stock, S.; Lippel, K.; Fortin, É.; Delisle, A.; St-Vincent, M.; Funes, A.; Duguay, P.; Vézina, S.; Prud'homme, P. *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de SST (EQCOTESST)*, Montréal, IRSST, Rapport R-691, 2011, 756 p.



**IRSST.QC.CA**

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail